

Maître d'Ouvrage

Commune de Hienghène

BP 71

98815 HIENGHENE

Tél : 42 81 19 / Fax : 42 81 52

**CONSTRUCTION de la
NOUVELLE MAIRIE de HIENGHENE**

LOT N° 23 – ISOLATION THERMIQUE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Mai 2010

Architecte

ATHANOR Calédonie

Gilles STANGALINO
152, rue Bénébig - Magenta
98807 NOUMEA

Tél : 27 63 70
Fax : 27 63 70

Paysagiste

L.F.J

Laëtitia FRANZINI-JACQUIN
BP 2197
98874 MONT DORE

Tél : 78 04 54
Fax : 26 25 55

B.E.T. Structure / VRD

A.C.E.I

Cyril TEREYGEOL
BP 3878
98846 NOUMEA

Tél : 26 43 66 – 76 33 62
Fax : 27 72 11

B.E.T. Thermique / Fluides

BECARE

Céline DUCROS
BP 2209
98846 NOUMEA

Tél : 26 44 77 – 75 94 39
Fax : 26 44 77

B.E.T. Electricité

S3E

Stéphane MALRIEU
BP 9325
98807 NOUMEA

Tél : 25 07 55 – 79 92 44
Fax : 27 07 55

Sécurité Incendie

SECUPREV

Cyril TEREYGEOL
BP 12211
98846 NOUMEA

Tél : 25 10 00 – 76 33 62
Fax : 25 98 25

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>OBJET</u>	<u>2</u>
<u>2</u>	<u>PRESCRIPTIONS GENERALES</u>	<u>2</u>
2.1	PRESTATIONS DIVERSES	2
2.2	LIMITES DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	2
2.3	COTES ET PLANS	2
2.4	RESERVATIONS-PRISES-SCELLEMENT	2
2.5	ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL	2
2.6	NATURE, QUALITE ET PROVENANCE DES MATERIAUX	3
2.6.1	DOCUMENT DE REFERENCE :	3
2.7	MISE EN OEUVRE ET EXECUTION DES OUVRAGES	3
2.8	NETTOYAGE - EVACUATION DES GRAVATS	3
2.9	RECEPTION DES SUPPORTS	3
2.10	SECURITE DE CHANTIER	3
2.11	COORDINATION AVEC LES AUTRES LOTS	3
<u>3</u>	<u>DESCRIPTION DES TRAVAUX ET POSITIONS DES OUVRAGES</u>	<u>4</u>
3.1	ISOLANT DANS PAROIS	4
3.2	ISOLANT DANS COMBLES	4

1 OBJET

Le présent CCTP a pour objet de définir les travaux et fournitures nécessaires au titre du LOT 23 ISOLATION THERMIQUE.

Ce lot est constitué des ouvrages suivants (fourniture et pose sur site) :

- La fourniture et la pose d'isolant thermique dans les parois
- La fourniture et la pose d'isolant thermique en sous face des couvertures

Les travaux décrits s'entendent exécutés et terminés dans les règles de l'art. Sauf spécifications particulières, ils comprennent dans tous les cas, la fourniture et la mise en place des matériaux et des produits.

2 PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1 PRESTATIONS DIVERSES

L'entreprise doit les diverses sujétions afférentes au parfait accomplissement des travaux et en particulier :

- la fourniture des matériaux, la fabrication, le transport à pied d'œuvre et la pose des ouvrages et de tout élément conditionnant une parfaite finition des ouvrages,
- la présentation si demandée des échantillons ou notices techniques des matériels et matériaux à la maîtrise d'œuvre pour approbation avant commandes.
- la protection et les conservations de ses ouvrages et des matériels, matériaux et de l'outillage stockés sur le chantier,
- le nettoyage régulier du chantier pour tout ce qui concerne sa propre intervention.
- les dépenses communes de chantier réparties au prorata du montant des travaux de chaque lot

2.2 LIMITES DES TRAVAUX ET PRESTATIONS

Ne sont pas à la charge du présent lot les travaux et prestations suivants :

- l'exécution des appuis et des seuils en maçonnerie,
- le tracé des traits de niveaux et la matérialisation des aplombs,
- les feuillures, engravures, pour les pièces d'appui ou scellements,
- les raccords d'enduits ou scellements au mortier lorsqu'ils ne découlent pas de malfaçons imputables au présent lot,

2.3 COTES ET PLANS

Les dimensions portées sur les plans d'architecte ne sont qu'indicatives. L'entrepreneur sera responsable de ses cotes, il lui appartient d'effectuer sur place tous relevés avant toute mise en fabrication. L'entreprise doit la fourniture de plans d'exécution et de fabrication pour validation par le maître d'œuvre, en cas de modification, ceux-ci feront l'objet de mise à jour et de nouvelle diffusion, et ce, jusqu'à approbation sans réserve.

2.4 RESERVATIONS-PRISES-SCELLEMENT

Sans objet.

2.5 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL

Sans objet.

2.6 NATURE, QUALITE ET PROVENANCE DES MATERIAUX

Tous les matériaux devront être conformes aux spécifications des Normes Françaises (ou normes étrangères équivalentes) et principalement aux Normes suivantes, sans que cette liste soit limitative:

2.6.1 Document de référence :

Avis technique 20/09-171	Bellouate cellulose Insufflation en mur
Avis technique 20/09-172	Bellouate cellulose Soufflage en plancher de comble

Des essais ou certificats d'équivalence pourront être demandés en cas d'utilisation de matériaux non conformes aux normes françaises en vigueur.

2.7 MISE EN OEUVRE ET EXECUTION DES OUVRAGES

Application d'un apprêt sur tôles et contreventements des cloisons extérieures, puis flocage des fibres de cellulose sur l'épaisseur souhaitée, avec une densité de 30kg/m3.

2.8 NETTOYAGE - EVACUATION DES GRAVATS

Tous les déblais, déchets et gravats provenant des travaux du présent lot sont évacués aux décharges publiques par le titulaire du présent lot. Il est rappelé à l'Entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

2.9 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant commencement d'exécution, l'Entrepreneur devra vérifier sur place si l'état du chantier et notamment l'implantation des appuis de tout genre sur lesquels devront reposer ses ouvrages est correcte et conforme aux dessins d'exécution. Dans le cas contraire, il en avisera l'architecte pour suites à donner.

2.10 SECURITE DE CHANTIER

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

2.11 COORDINATION AVEC LES AUTRES LOTS

L'Entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état, et notamment le titulaire du lot Charpente Bois. Il devra prévoir dans son étude, toutes les sujétions d'exécution entraînées, en cours de réalisation, par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX ET POSITIONS DES OUVRAGES

3.1 ISOLANT DANS PAROIS

Isolation thermique en Ouate de Cellulose.

Technique employée: isolation par Flocage appelée aussi Projection humide.

Description succincte: Procédé d'isolation thermique et phonique, de la toiture en tôles et des parois extérieures du bâtiment, par projection humide de fibres de cellulose mélangées à de la colle.

Mise en œuvre: Application d'un apprêt sur contreventements des cloisons extérieures, puis flocage des fibres de cellulose sur une épaisseur de 5 cm, avec une densité de 30kg/m³.

(NB: Délai de séchage avant pose du faux plafond ou fermeture des cloisons par placo plâtre: 24 à 48H)

Stabilité: le procédé ne participe, en aucun cas, à la stabilité des ouvrages isolés.

Article : 23-01, 23-02

Dimensions : suivant plans de niveau

Position : dans murs ossature bois et doublage placo sur murs béton

3.2 ISOLANT DANS COMBLES

Isolation thermique en Ouate de Cellulose.

Technique employée: isolation par Flocage appelée aussi Projection humide.

Description succincte: Procédé d'isolation thermique et phonique, de la toiture en tôles et des parois extérieures du bâtiment, par projection humide de fibres de cellulose mélangées à de la colle.

Mise en œuvre: Application d'un apprêt sur sous face des tôles, puis flocage des fibres de cellulose sur une épaisseur de 5 cm, avec une densité de 30kg/m³.

(NB: Délai de séchage avant pose du faux plafond ou fermeture des cloisons par placo plâtre: 24 à 48H)

Stabilité: le procédé ne participe, en aucun cas, à la stabilité des ouvrages isolés.

Article : 23-03

Dimensions : suivant plans de niveau

Position : en sous face des couvertures de l'ensemble des locaux du niveau 1